

Clôture d'enquête pour les 69 nouvelles maisons de Templeuve - 14/01/2020

10:51:00

Tournai / Templeuve -

Des riverains proches du nouveau quartier projeté au centre de Templeuve sont venus exprimer leurs craintes à l'hôtel de ville lors de la clôture de l'enquête publique, ce lundi.



Avec 69 logements projetés sur un terrain d'environ deux hectares enclavé entre les rues Pavillon Adolphe Parent, du Sergent Lefebvre et aux Pois, c'est véritablement un tout nouveau quartier qui pourrait voir le jour au centre de Templeuve.

C'est en tout cas le vœu du promoteur dottignien Stéfaan Deback qui, avec son architecte Luc Moulin, planche sur le sujet depuis plus de deux ans. Ils étaient tous deux présents ce lundi à la clôture de l'enquête publique concernant cet ambitieux projet. Lequel suscite certaines craintes auprès des riverains qui ont été près de 250 à avoir exprimé leurs doléances lors des différentes réunions consacrées au dossier.

Jean-Paul Snappe, habitant le quartier, ancien parlementaire écolo et conseiller à la cour d'arbitrage, désormais à la retraite, s'est fait le porte-parole de la majorité d'entre eux car ils n'étaient qu'une poignée à être présents à la réunion de ce lundi en présence de l'échevin de l'urbanisme Philippe Robert. Lequel a tenu à rappeler que son rôle consistait à écouter et collecter les avis de chacun avant de lancer la suite de la procédure devant aboutir - ou pas - à la délivrance du permis d'urbanisme.

Les craintes des riverains - qui ne remettent pas en cause la qualité architecturale du projet en tant que telle - reposent sur trois points essentiels:

1 La mobilité risque d'être mise à mal, notamment dans la rue aux Pois

«La rue aux Pois est un axe important qui conduit notamment à un home et à plusieurs écoles, a souligné Jean-Paul Snappe. Elle est déjà très encombrée et la circulation est aussi déjà mal organisée notamment avec la rue du Sergent lefebvre. Or, l'accès au nouveau quartier se fera via cette dernière. Un apport de 100 à 150 voitures supplémentaires sur cet axe aura inévitablement des répercussions sur les rues avoisinantes...»

Les riverains rappellent en outre que la Ville a demandé qu'IDETA établisse un master plan envisageant notamment des solutions pour la mobilité dans le village et qu'il serait opportun d'attendre les conclusions de cette étude avant d'envisager tout aménagement de voirie autour du nouveau quartier. Philippe Robert a laissé entendre que la Ville pourrait demander à l'intercommunale de faire diligence pour rendre les résultats des analyses mais il est clair que le promoteur ne pourra pas attendre éternellement avant de finaliser son projet...

Une riveraine pose la question de savoir pourquoi ne pas envisager l'aménagement d'une seconde voirie sur le site pour desservir l'intérieur de l'îlot. Pour l'architecte Luc Moulin, multiplier les axes de pénétration sur le site risque d'une part de créer des mini-ghettos au sein du quartier tout en posant des problèmes de sécurité.

2Le parking risque d'être insuffisant dans le quartier

Ici aussi, les riverains craignent que l'afflux de véhicules ne provoque, à terme, des problèmes de stationnement, le quartier étant déjà encombré à l'heure actuelle par des véhicules stationnant de manière anarchique. Si les uns et les autres ne s'accordent pas précisément sur le nombre de voitures que sont susceptibles de posséder les futurs occupants (2 selon les riverains et 1,5 pour les promoteurs et l'autorité publique), les calculs diffèrent également quant au nombre d'emplacements publics ou privés que l'on retrouvera sur le site. Chacun s'accorde toutefois pour constater qu'une petite quarantaine de logements ne disposeront pas de parking privatif.

Et à la question de savoir pourquoi on n'envisagerait pas un parking souterrain, le promoteur répond qu'il s'agit avant tout d'un choix économique.

3La mobilité douce doit être préservée au sein de l'îlot

Les riverains insistent pour que celle-ci soit préservée à l'intérieur de l'îlot.

L'ensemble des sentiers - à l'exception du 110 seront préservés, mais l'architecte explique que la voirie qui contourne l'îlot sera placée en sens unique pour les voitures mais que rien ne devrait empêcher les vélos d'y circuler dans les deux sens.

D'autant que, selon lui, des dispositifs pourraient être mis en place pour limiter la vitesse des véhicules à 15 km/h dans cette zone.

Mais avant d'en arriver là, le dossier devra encore repasser devant le Collège et le conseil, notamment pour ce qui concerne les rectifications de voirie. Si aucun recours n'est introduit, il sera ensuite soumis au fonctionnaire délégué de l'urbanisme à Mons.

Vincent DUBOIS (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**